



Regularisation sans papier

Par **kalyssandra**, le **02/09/2012** à **07:55**

Bonjour,

je suis de nationalité algérienne vivant en france depuis 1967 j'ai epouser un sans papier en 2010 qui lui etait en france depuis decembre 2002 entrer en france de façon legal avec un visa shengen.

je travail 20h semaine , je suis assimillé fonctionnaire dans la commune ou je reside, j'ai un logement de type f2 ,

pourtant la prefecture de meuthe et moselle a déjà refuser par 3 fois notre demande .

mon mari avait pourtant fourni un contrat de travail rien n'y a fait!

aujourd'hui avec la nouvelle circulaire de monsieur valls qu'en est il?

nous n'avons pas d'enfants et j'avoue que cette situation commence a me pesé moralement.

Je ne sais plus quoi faire.

Actuellement nous avons eu droit à une aide juridique nous avons déposé un dossier au tribunal administratif de nancy car notre avocat à trouver des vices de procedure contre le prefet.

Cela fait maintenant 5 mois et toujours aucune nouvelle!

j'ai effectuer en juillet dernier une demande de revision de notre demande de titre de jour et de nouveau nous avons subit un refus pretextant qu'il n'y avait aucune nouvelle piece a notre dossier et que le refus d'une delivrance de titre de sejour etait maintenue ainsi que la demande de regroupement familiale sur place!

depuis j'avoue je suis complètement demoralisé et mon mari davantage!

j'attend un eclairssissement de votre part .

je vous remerci par avance de votre reponse!

bonne journée

Par **napo**, le **17/11/2012** à **03:43**

bonjour

normalement l'accord 27/12/1968 permet que votre mari peu avoir une carte 01 ans , et est ce que vous avez deja ete assigné au tribunal administratif de nancy ! psk 5 mois j vois que c beaucoup !